



Union départementale
des syndicats du Cher



FEDERATION
DES TRAVAILLEURS
DES INDUSTRIES DU LIVRE,
DU PAPIER
ET DE LA COMMUNICATION

La relaxe pour Frédéric PICHOT !

Rassemblement devant le Palais de Justice de Bourges le 16 Janvier 2008 à 13 h 30

Frédéric Pichot est un militant Cgt de l'imprimerie Bussière à Saint-Amand-Montrond. Il exerce des responsabilités dans le syndicat de l'entreprise depuis plusieurs années. Il a surtout été remarqué par la direction à partir de 1999, au moment de la réduction du temps de travail où tout le personnel est en grève contre la réduction très importante des rémunérations que veut obtenir la direction. Il s'implique dans le syndicat de l'établissement BCI, l'autre unité de production que possède Bussière et est élu membre du comité d'entreprise. Il fait partie de la délégation et participe à d'âpres et longues négociations soutenues par le personnel fortement mobilisé sur ses revendications. Il a poursuivi son engagement et assumé le rôle important dans le collectif syndical avec qui il a été largement réélu aux élections professionnelles dans l'entreprise particulièrement lors des derniers scrutins. Il bénéficie d'une grande confiance auprès du personnel.

Pourquoi donc est-il traîné devant les tribunaux ?

L'affaire commence au moment où le groupe CPI qui détient les deux unités, disposant chacune d'un comité, décide de procéder au regroupement des instances représentatives du personnel pour n'en faire qu'un seul Comité d'Entreprise. La décision est soi-disant prise mais la direction reporte sans cesse son application. Ainsi, de façon arbitraire, elle prolonge le mandat des élus qui dure ainsi 39 mois au lieu des 24 de l'échéance légale ! Sans doute fallait-il ces 15 mois pour préparer le terrain ? En effet, si l'imprimerie à Bussière (en ville), le collectif syndical ne pâtit pas de cette situation, à BCI (dans les faubourgs), l'organisation et le collectif de délégués se trouve affaibli par des départs, particulièrement au comité d'entreprise : retraite, maladie, promotion, mutation d'élus du personnel. C'est dans ce contexte que Frédéric Pichot se voit confier par ses camarades le rôle de secrétaire du CE.

En l'absence d'un local adapté dans son entreprise (refusé par la direction), de l'inadaptation de celui de Bussière, plusieurs fois cambriolé, il a travaillé pour le compte du CE à son domicile avec son matériel informatique et ses moyens de communication personnels, sans que quiconque n'y voit d'inconvénient. Les ordres du jour, les procès verbaux et autres communications étaient bien faits, donc... tout allait bien !... Jusqu'en mars 2004, un mois avant les élections des représentants du personnel où au cours d'une réunion du CE, le président l'accuse de détournement de fonds, d'abus de bien sociaux... La virulence du propos du directeur s'accompagne d'une pression énorme sur les membres du comité. A la hussarde, il confisque les comptes du CE pour les faire examiner par ... son expert.

Alors qu'une analyse approfondie et contradictoire aurait pu être diligentée par le CE lui-même pour y voir plus clair, qu'il n'y avait aucun caractère d'urgence ni d'élément de preuve, il obtient un vote du CE (à 50%) pour déposer plainte contre X. Très « investi » dans ce dossier, il entreprend lui-même la procédure !

Le bon coup du directeur de l'époque : joindre l'utile à l'agréable

L'utile, créer les conditions d'affaiblir la Cgt dans l'entreprise dont tout portait à croire qu'elle ferait un bon score face à une autre liste déclarée et qu'elle serait majoritaire au Comité d'Entreprise unique : contrariant pour les projets du groupe en matière de restructurations, d'emploi, de conditions de travail...

L'agréable, tenter de discréditer celui qu'elle considère comme un des « meneurs », qui est devenu délégué syndical, à qui elle ne pardonne pas son engagement particulièrement dans la négociation des 35 heures, ses interventions sur les questions de sécurité au travail...

L'attaque patronale vise bien la Cgt de l'entreprise puisqu'elle conteste les moyens utilisés pour l'exercice du droit des membres du CE à participer à des réunions avec les autres élus du Groupe CPI.

L'organisation syndicale de l'entreprise dénonce la cabale organisée contre le syndicat et plusieurs de ses militants. Les salariés sont informés de la situation et soutiennent que leurs élus Cgt ne sont pas des voleurs. Et ils le prouvent les jours suivant en leur octroyant 92 % de leurs suffrages ! La liste concurrente s'étant dégonflée comme une baudruche juste avant le scrutin.

La manœuvre de la direction échoue piteusement.

Frédéric Pichot n'a pas profité de la situation, au contraire. Il ne s'est pas enrichi. Il n'est pas un voleur, il doit être relaxé !

L'accusation aujourd'hui : la montagne accouche d'une souris !

Mais plainte suit son cours et quelques mois après ces élections, une enquête de gendarmerie s'engage. Plusieurs élus sont entendus. Sur demande du procureur, un juge est désigné pour instruire le dossier. Frédéric Pichot, secrétaire du CE reste le seul à être ciblé. Au terme de l'instruction, le juge prononce une ordonnance de non-lieu sur toutes les questions en rapport avec l'exercice des mandats des élus du CE dans le cadre de leur activité syndicale, mais poursuit Frédéric Pichot pour une somme de 440 € !

Il lui est reproché de n'avoir pas déduit cette somme des frais téléphoniques remboursés par le CE, ceci alors que pendant plus de trois ans il a exercé du travail à domicile pour le compte du CE sans avoir demandé quelque dédommagement que ce soit, ce qui lui a coûté infiniment plus que ce qu'on lui reproche aujourd'hui.

L'industrie dans le Cher

Dans toutes les filières industrielles et les services, les salariés constatent que la recherche de la rentabilité financière à court terme a pris le pas sur la nécessité d'un développement durable de l'industrie. La plupart des entreprises qui restructurent suppriment des emplois ou ferment complètement, le font pour des raisons financières et non pas économiques.

Quelques exemples

L'emploi industriel dans notre département représente aujourd'hui 20377 salariés sur les 67430 que compte le Cher (soit 30,21%).

L'emploi industriel est en recul de 13% depuis 2001 et continue de régresser au rythme de 2% par an. Depuis 1995, la France a perdu 300 000 emplois industriels.

C'est le cas notamment chez Bussière, Nexter (ex Giat), Michelin, Rosière, MBDA, Semt Pielstick, Timken, Smurfit, Fass, Wagon Automotiv.

La pauvreté s'installe et 7% de la population bénéficie de la CMU, ce qui nous place en tête des départements de la Région Centre.

Des bénéfices record

Ce sont les actionnaires qui sont les gagnants de cette politique. Au premier semestre 2006, les entreprises du CAC 40 ont vu leurs bénéfices progresser de 23 % pour atteindre 50 milliards d'euros.

Les entreprises en France disposent de 567 milliards d'euros de trésorerie, soit plus que le budget de l'Etat et des collectivités territoriales réunies.

>>> QUI EST LE GROUPE CPI ? <<<

Le groupe CPI aujourd'hui : la finance décide de tout et silence dans les rangs !

CPI, à l'origine Chevrillon-Philippe-Industrie, est un fonds d'investissement qui est apparu dans l'industrie graphique française en 1996 en achetant les imprimeries Bussièrre. Il a ensuite procédé à l'acquisition de Brodard et Taupin début 1998 devenant ainsi un des tous premiers imprimeurs de livres en France. Un an après il devient propriétaire du Groupe Hérissey (six unités de production) dont l'activité est plus diversifiée : livre, magazines, brochage, routage. Quelques mois après, en août 1999, il accède à la dimension européenne en prenant

le contrôle du groupe Liberfabrica implanté aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Belgique (8 entreprises). Fin 2000/début 2001, voit son expansion dans ces deux derniers pays et son implantation en Allemagne (deux sociétés). Après avoir pris le contrôle de l'entreprise France Quercy en 2004, le Groupe CPI dirigé par Timothy Bovard et Thierry de Bardies gardera ce périmètre jusqu'en 2005.

Toutes ces opérations de croissance externe ont été réalisées au prix d'un très fort endettement auprès des banques dont la Royal Bank of Scotland. D'où les exigences de rentabilité élevées et rapides qui ont conditionné la stratégie de CPI et la mise en œuvre de sa politique économique et sociale.

L'abaissement des coûts a été la constante de ce groupe d'essence purement financier. Il s'est traduit dans les entreprises par des licenciements, des suppressions de postes, des dénonciations

d'accords, le tout accompagné de diverses pressions sur les salariés et leurs représentants.

Ce qui a contribué à détériorer les rapports sociaux, engendrer des conflits, notamment à l'occasion de négociations collectives.

Les syndicats Cgt bien implantés dans plusieurs entreprises avant l'acquisition par CPI ont été la cible des directions pour les affaiblir par tous les moyens. De nombreuses procédures judiciaires et administratives ont été engagées concernant le droit du travail et la convention collective, les droits des instances représentatives, la défense des représentants syndicaux et élus du personnel injustement visés par le licenciement. Cela a été le cas à partir de 1999 chez Brodard-et-Taupin à La Flèche, en 2000 chez Hérissey et Mécanic Brochage en 2004... Souvent la lutte a permis de mettre en échec les visées des directions et d'amoinrir les mauvais coups sur l'emploi, la dégradation des conditions de vie et de travail des salariés, la réintégration d'élus.

Cependant lorsqu'en 2005 CPI revend plusieurs entreprises (son pôle couleur) au groupe Partenaires, il aura procédé à l'arrêt de l'activité routage et à la suppression de plus de 300 emplois.

CPI réorganise donc sa structure capitalistique. Par opération de Leverage Buy Out, deux fonds d'investissement, CVC et Electra, entrent à hauteur de 65% dans le capital. CPI est désormais dirigé par Timothy Bovard.

Face à son endettement colossal, il poursuit sa fuite en avant. Beaucoup s'interrogent sur le fait que ces restructurations et acquisitions qu'il opère répondraient plus à valoriser des actifs et ainsi garantir les emprunts souscrits pour poursuivre son activité que pour développer l'activité industrielle.

L'annonce brutale, mi-mai 2007, à la surprise générale, de la fermeture d'une entreprise de 240 salariés en Grande Bretagne sans même informer l'organisation syndicale, dans le même temps où il en acquiert une autre dans le même pays tend à confirmer cette analyse.

En France, après plusieurs semaines de tractations, il vient de racheter l'imprimerie Aubin à Poitiers (290 salariés). La demande de réunion du comité de Groupe CPI France faite fin mai en vue d'être informé de cette opération et d'en appréhender les conséquences sur l'ensemble des entreprises a été purement et simplement refusée, sous prétexte de non finalisation de l'affaire... quelques jours avant l'annonce officielle dans la presse régionale et professionnelle !

Belle illustration du peu de cas que les dirigeants de CPI font des réglementations, des représentants syndicaux et des salariés.

Cela donne un éclairage édifiant quant au contexte qui a généré « l'affaire Pichot ! »



Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage ou comment la direction désorganise la production chez Bussière

Nous déplorons depuis trois ans une organisation de travail qui se dérègle engendrant une perte de production par, entre autre, des changements intempestifs de planning ; des choix non judicieux de l'heure et de la machine pour un certain type d'activité.

La désorganisation est liée avec une désynchronisation des services en amont ou en aval qui engendre des attentes machines importantes. Pour minorer les dégâts les dirigeants imposent une flexibilité exagérée au point de ne pas respecter les accords 35 heures ni les délais de prévenance.

Le flux tendu de l'effectif rend les conditions de travail difficiles voire dangereuses, de plus l'absence de doublons entrave la libre circulation des élus pour assumer pleinement leur mandat.

Les stress ambiant et permanent détériore les relations entre la hiérarchie et le personnel se finissant souvent par du harcèlement de toute sorte en vu d'un licenciement ou d'une mise en maladie.

Les élus ne sont pas épargnés par ce traitement.

Les pannes fréquentes, dues en parti à une absence de stock et un manque de budget, s'éternisent. Que dire d'une maintenance par anticipation puisque rien n'est listé sur les fréquences de changement depuis plusieurs années.

La décroissance de l'activité nous fait craindre des modifications futures de la société Bussière puisque CPI a été capable d'organiser un PSE alors que les résultats étaient très bons.

Ainsi, comme pour les autres entreprises du département touchées par des restructurations, les motivations ne sont absolument pas économiques mais uniquement financière, c'est-à-dire obtenir des dividendes les plus élevés possibles pour les actionnaires.

Soutien à Frédéric Pichot et au syndicat de Bussière

**Rassemblement
devant le Palais de Justice de Bourges
Le 16 janvier 2008 à 13 h 30**

Message de soutien et solidarité financière à envoyer :

Union Départementale CGT du Cher – 8, place Malus – 18000 BOURGES

Fax 02. 48. 21. 24.89 – Courriel : cgt.ud.cher@wanadoo.fr